

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

*Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier –
Hochelega-Maisonnette*

Vice-présidence

*Mme Sophie Thiébaud
Arrondissement Le Sud-Ouest*

Membres

*M. Younes Boukala
Arrondissement de Lachine*

*M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève*

*M. Jérôme Normand
Arrondissement d'Achuntsic –
Cartierville*

*M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de
Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine*

*M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard*

Le 27 septembre 2021

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE1216605001

Accorder un contrat à Construction Génix inc. pour l'exécution des travaux d'aménagement de la place des Montréalaises - Dépense totale de 74 462 678,51 \$, taxes incluses (contrat : 63 034 716,27 \$ + contingences : 9 501 220,58 \$ + incidences : 1 926 741,66 \$) - Appel d'offres public 20-6538 - Deux (2) soumissionnaires / Autoriser un budget de revenus et de dépenses de 500 083,31 \$, taxes incluses (entente : 434 855,05 \$ + contingences : 65 228,26 \$), pour les travaux de Bell intégrés au contrat de l'entrepreneur et qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente

ORIGINAL SIGNÉ

Karine Boivin Roy
Présidente

ORIGINAL SIGNÉ

Julie Demers
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE1216605001

Accorder un contrat à Construction Génix inc. pour l'exécution des travaux d'aménagement de la place des Montréalaises - Dépense totale de 74 462 678,51 \$, taxes incluses (contrat : 63 034 716,27 \$ + contingences : 9 501 220,58 \$ + incidences : 1 926 741,66 \$) - Appel d'offres public 20-6538 - Deux (2) soumissionnaires / Autoriser un budget de revenus et de dépenses de 500 083,31 \$, taxes incluses (entente : 434 855,05 \$ + contingences : 65 228,26 \$), pour les travaux de Bell intégrés au contrat de l'entrepreneur et qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente

À sa séance du 1^{er} septembre 2021, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Contrat de plus de 10 M\$;*
- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel il existe :*
 - *un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation.*

Le 15 septembre 2021 dernier, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence, et ce, en raison de la directive de confinement émise par le ministère de la Santé publique du gouvernement du Québec et en vigueur depuis la mi-mars dans le contexte de la pandémie mondiale du coronavirus.

Au cours de cette séance, les responsables du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat.

D'entrée de jeu, les personnes représentant le Service ont expliqué que le projet permettra l'aménagement d'une place publique réunissant le Vieux-Montréal et le centre-ville, par la construction d'une passerelle piétonne accessible universellement et par le recouvrement de la bretelle d'autoroute Berri.

L'appel d'offres public a été d'une durée de 9 semaines. Parmi les 12 preneurs du cahier des charges, deux ont déposé une soumission qui a été jugée conforme. Il est à noter que 5 addendas mineurs ont été émis au cours de l'appel d'offres, sans impact sur le prix. Au terme du processus, le prix soumis par le soumissionnaire montre un écart de 1,9% défavorable à la Ville par rapport à l'estimation de contrôle interne. Un écart de 36,7% a également été constaté entre l'adjudicataire et la deuxième plus basse soumission conforme.

Les Commissaires ont demandé et reçu des précisions et clarifications, entre autres, sur les écarts de prix entre les soumissionnaires, le prix des différents items au bordereau et l'accessibilité universelle du projet.

Les représentants du Service ont expliqué les écarts de coûts, évoquant notamment la prudence des soumissionnaires, dans un contexte où le chantier s'étalera sur trois ans et où il est difficile de prévoir l'évolution des prix des matériaux et de la main-d'œuvre en raison de la pandémie. Ils ont également souligné que Pomerleau inc. est responsable d'autres chantiers d'envergure à proximité, qu'il possède une fine connaissance des contraintes du secteur et que ceci a pu influencer à la hausse le prix de sa soumission. Les explications fournies par les personnes représentant le Service ont été à la satisfaction de la Commission.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal, en l'occurrence :

- *Contrat de plus de 10 M\$;*
- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel il existe :*
 - *un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation ;*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires ;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier ;

À l'égard du mandat SMCE1216605001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.